

Pourquoi les *actes de langage politiques* échappent-ils au traitement linguistique des données ?

Le cas de l'alerte : itinéraire de ses procédures institutantes

Why can't linguistic data processing be applied to political speech acts?

The case of the alert: an itinerary of its instituting procedures

< **Sophie ANQUETIL** ¹ >

1. CeReS – EA 3648
sophie.anquetil@unilim.fr

DOI : 10.25965/interfaces-numeriques.4712

< **RÉSUMÉ** >

La présente recherche tend à montrer que la propension d'un acte de langage à devenir fait institutionnel et ainsi à « se faire politique » tient à sa « force illocutoire complexe » et à la construction d'un implicite institutionnel (Anquetil, à paraître). En prenant appui sur l'exemple d'ALERTE, nous déterminerons comment le processus d'institutionnalisation en trois phases – 1. l'assignation d'une fonction agentive aux faits institutionnels ; 2 la construction d'une croyance et intentionnalité collectives ; 3. la construction d'une éthique politique – influe sur le marquage de l'acte de langage et fragilise la possibilité d'en saisir les données à l'aide d'outils de fouille textuelle.

< **MOTS-CLÉS** >

actes de langage politiques, institutionnalisation, alerte, implicite, performativité

< ABSTRACT >

The present research tends to show that the propensity of a speech act to become an institutional fact and thus to "become political" is due to its "complex illocutionary force" and to the construction of an institutional implicit (Anquetil, forthcoming). Using the example of ALERTER, we will determine how the three-phase institutionalization process- 1. the assignment of an agentive function to institutional facts; 2. the construction of a collective belief and intentionality; 3. the construction of a political ethic - influences the marking of the speech act and weakens the possibility of capturing its data using textual mining tools.

< KEYWORDS >

political speech acts, institutionalization, alert, implicit, performativity

Introduction

Depuis une vingtaine d'années, les outils de fouille textuelle se sont développés, répondant ainsi à la volonté des sciences du langage de quantifier les faits linguistiques et de se hisser aux côtés des sciences dures. Ces outils, pour être opérants, postulent l'existence d'une relation biunivoque entre forme et sens : « (1) toute distinction morphologique, c'est-à-dire de forme, reçoit une explication sémantique, c'est-à-dire de sens, de même que (2) tout concept grammatical (temps, personne, genre, etc.) doit être exprimé par une forme linguistique » (Moeschler et Auchlin 2009). En effet, la recherche d'actes de langage¹ à l'aide d'outils informatiques nécessite que l'on puisse identifier des formes efficaces permettant de saisir un acte de langage donné au sein d'un corpus. Seulement ce parallélisme logico-grammatical² existe-t-il réellement ou est-il un artefact créé par les linguistes ? Gadet et Pêcheux (1981) mettent en garde contre ce postulat, issu du fonctionnalisme, en soulignant la nécessité de tenir compte de l'extériorité de la langue :

1 Un acte de langage est « la plus petite unité réalisant par le langage une action (ordre, requête, assertion, promesse...) destinée à modifier la situation des interlocuteurs » (Maingueneau, 1996, 10).

2 Le parallélisme logico-grammatical correspond à l'association biunivoque entre une forme logique et une structure grammaticale. Cela revient à considérer que le verbe *conseiller* ne peut que *conseiller*, que le verbe *promettre* ne peut que *promettre*, etc.

« les machines logiques se fabriquent aujourd'hui leurs propres mémoires pour mieux effacer celle des peuples, et pour gérer les complexes industriels, administratifs et militaires qui décident à leur place. S'il est une « langue fasciste », c'est bien cette langue logique-là, langue métallique, sans extérieur » (ibidem, 17).

S'il est vrai qu'on ne voit pas comment l'analyste pourrait se passer de la matérialité discursive, celle-ci étant la seule donnée palpable et observable pour appréhender les actes de langage, les différentes tentatives de classement des actes de langage en fonction de critères linguistiques (Austin, 1962 ; Searle, 1979 ; Récanati, 1981 ; Labov et Fanshel, 1977) se sont toutes heurtées à ce que Leech appelle la « Performative Fallacy » (Leech, 1983, 174-5) et aux opérations de « déplacement », « transgressions » et « réorganisations » réalisées pour rendre la langue « capable de politique », comme le soulignent Gadet et Pêcheux (1981) :

« Dans toute langue parlée par des êtres humains, les traces signifiantes, les « marques » linguistiques, ne se structurent pas selon l'ordre du logico-mathématique. La difficulté de l'étude des langues naturelles provient de ce que les marques syntaxiques y sont par essence capables de déplacement, de transgressions, de réorganisations. C'est aussi la raison pour laquelle les langues naturelles sont capables de politique » (ibidem : p. 17).

En effet, dès lors qu'un macro-acte de langage se veut « politique », et donc s'inscrit dans un processus d'institutionnalisation, la valeur sémantico-pragmatique des actes illocutoires³ élémentaires qui le fondent se dilue dans un processus de dérivation illocutoire. L'enjeu de notre recherche sera précisément de montrer que ce phénomène de dilution des valeurs illocutoires des actes de langage élémentaires constitue un obstacle au traitement linguistique de leurs énoncés supports. Notre étude se concentrera sur un acte de langage spécifique : le macro-acte d'ALERTER. L'intérêt de ce macro-acte de langage tient précisément à sa vocation originelle : il naît de la sphère institutionnelle et se veut « politique » (au sens où il est investi par un processus d'institutionnalisation), même s'il peut être investi par des sujets entretenant une défiance à l'égard des institutions. Il est toujours, quoi

3 Un acte illocutoire est l'acte produit en disant ce que l'on dit.

qu'il en soit, une trace de l'activité de nos institutions. Après avoir proposé une représentation sémantico-pragmatique de l'alerte, nous montrerons comment les trois phases qui balisent le processus d'institutionnalisation de l'alerte en conditionne son marquage linguistique et expliquerons en quoi il compromet son traitement par des outils de fouille textuelle. Le processus transformationnel décrit comportera trois phases :

- L'assignation d'une fonction agentive aux faits institutionnels ;
- La construction d'une croyance et intentionnalité collectives ;
- La construction d'une éthique politique.

1. Le pouvoir institutionnalisant des valeurs sémantico-pragmatique de l'alerte

1.1. Critères définitoires de l'alerte et force illocutoire « complexe »

Notre recherche s'inscrit dans la continuité des travaux issus de la philosophie du langage (Austin, 1962 ; Récanati, 1981 ; Searle, 1969, 1975, 1979a, 1979b, 1985, 1991, 1995, 2000), notamment de la logique illocutoire (Searle & Vanderveken, 1985 ; Vanderveken, 1988, 2007), ainsi que de la sémiopragmatique (Parret, 1976 ; Carontini, 1984 ; Cooren, 1997a, 1997b ; Anquetil, 2012, 2013, 2018, à paraître). L'objectif est d'expliquer la propension d'un acte de langage à devenir fait institutionnel et ainsi à « se faire politique » en explorant deux hypothèses de recherche :

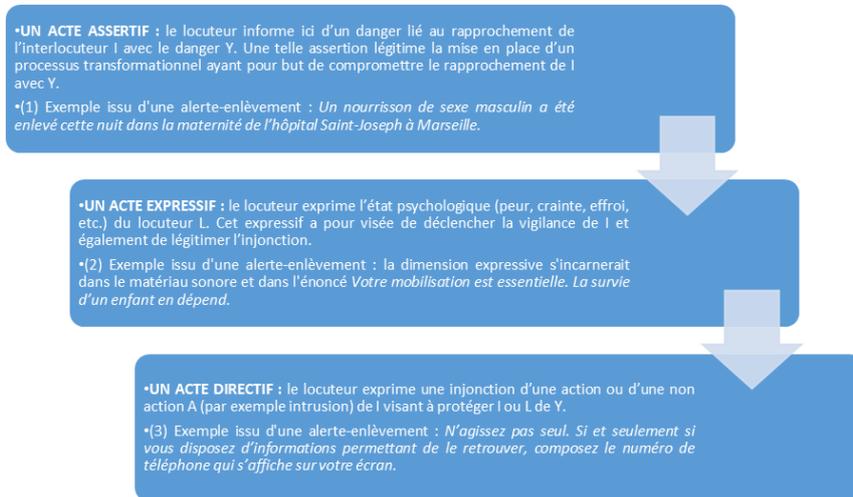
1. La première hypothèse tend à démontrer que la propension d'un acte de langage à devenir fait institutionnel tient à sa « force illocutoire complexe », et qu'inversement, le caractère « complexe » d'une force illocutoire participe de la création et du maintien de la réalité sociale et institutionnelle ;
2. La seconde hypothèse se situe dans le prolongement de nos recherches sur la mise à jour d'un implicite institutionnel (Anquetil, à paraître), laquelle présume que l'institutionnalisation d'un acte de langage implique un processus d'ajustement entre les mots et le

monde d'ordre séquentiel, responsable d'une forme de la dilution de ses valeurs illocutoires élémentaires et donc d'un processus de dérivation illocutoire.

Notre proposition de conceptualisation sémantico-pragmatique du macro-acte de langage ALERTER ne peut s'engager sans que l'on ne se demande pourquoi les linguistes ont si peu investi ce champ de recherche. Sans doute le caractère multimodal⁴ de ses supports sémiotiques constitue-t-il un premier élément de réponse. La première définition lexicographique proposée le TLFi – le Trésor de la Langue Française informatisé – rappelle en effet que cet acte de langage ne s'actualise parfois que sous une forme sonore, ce qui peut limiter son intérêt pour le linguiste : « Signal, généralement sonore, ou appel avertissant d'un danger imminent et engageant à prendre des dispositions nécessaires pour l'éviter ». L'intérêt pour notre recherche se situe dans ses formes linguistiques et dans le fait que ce macro-acte de langage constitue ce que Searle et Vanderveken (1985) appellent une « force illocutoire complexe », comme l'indique Vanderveken (2001a). Cette dernière correspond à une force illocutoire de base à laquelle aurait été appliquée une opération contraignant son mode d'accomplissement (Vanderveken, 2002, 2007 ; Vanderveken & de Sousa Melo, à paraître), comme par exemple, les refus, offres, avertissements. La force illocutoire de base serait de nature directive et serait obtenue par un processus de dérivation illocutoire imposant la réalisation préalable d'un acte assertif et d'un acte expressif, comme nous en avons rendu compte dans Anquetil & Lloveria (2016) en nous fondant sur la taxinomie de Searle (1979) :

4 Est dit *multimodal* un support sémiotique qui fait intervenir plusieurs modes de communication.

Schéma n° 1 : Les co-illocutions de l'acte illocutoire ALERTER



Ainsi, le mode d'atteinte de la force illocutoire de base (l'acte directif) serait de nature narrative et séquentielle : la réalisation de l'acte directif dépendrait de l'accomplissement des actes illocutoires de nature assertive et expressive. Ainsi le macro-acte d'alerte serait fondé par une cooccurrence d'actes illocutoires appelée *co-illocutions*.

Outre cet aspect dérivationnel de la force illocutoire de base, si l'alerte figure parmi les forces illocutoires complexes, cela tient en particulier à

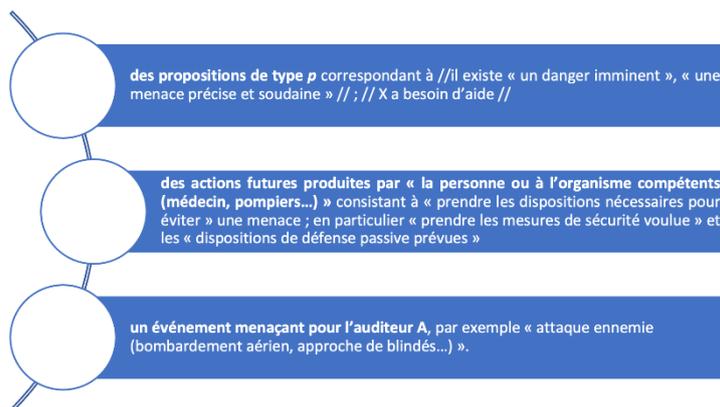
Pourquoi les actes de langage politiques échappent-ils au traitement linguistique des données ? Le cas de l'alerte : itinéraire de ses procédures instituant < 7 >

deux – mentionnées en gras au sein de la citation – des six opérations logiques⁵ définies par Vanderveken et Sousa Melo⁶ :

*« Il y a donc six opérations logiques qu'on peut appliquer à une force pour en obtenir une autre : 1) restreindre le mode d'atteinte de son but illocutoire ; 2) **lui ajouter des conditions sur le contenu propositionnel** ; 3) **lui ajouter des conditions préparatoires** ; 4) lui ajouter des conditions de sincérité ; et enfin 5) augmenter ou 6) diminuer son degré de puissance » (Vanderveken & de Sousa Melo, à paraître, 14).*

En effet, les définitions issues du TLFi recensent au moins **trois catégories de contenu propositionnel de l'acte d'alerte** :

Schéma n° 2 : Les contenus propositionnels du macro-acte illocutoire ALERTER

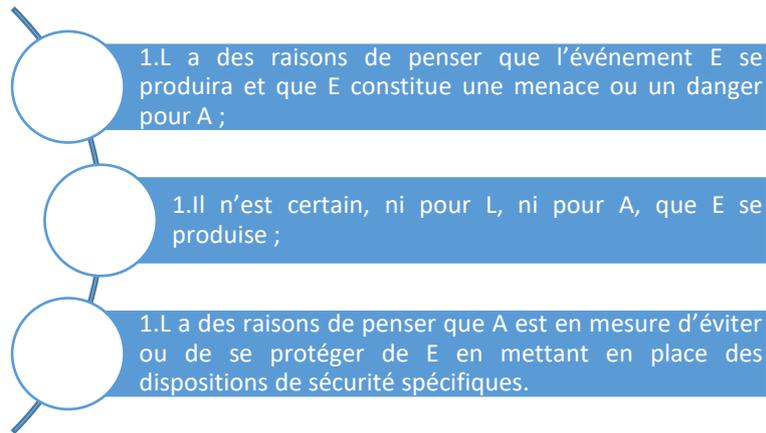


5 Afin de mieux comprendre ce qui suit, rappelons que Searle (1979a, 1982a) oppose les actes de langage selon douze dimensions de variation significative, dont le but illocutoire, le contenu propositionnel, les conditions préparatoires, l'état psychologique spécifié dans les conditions de sincérité, la force ou l'intensité dans la présentation du but illocutoire. À une « force illocutoire de base » comme l'assertion, on peut par exemple associer un but illocutoire (engager la responsabilité du locuteur sur l'existence d'un état de choses ou sur la vérité de la proposition exprimée), un état psychologique (la croyance), un contenu propositionnel (toute proposition *p*) déterminés, etc. Dans le cas de forces illocutoires complexes, ces dimensions de variation peuvent comporter une condition supplémentaire.

6 Présentation détaillée dans : Vanderveken (2002, 2007), Vanderveken & de Sousa Melo (à paraître).

De même, le macro-acte d'alerte implique au moins **trois conditions préparatoires** :

Schéma n° 3 : Les conditions préparatoires du macro-acte illocutoire ALERTER



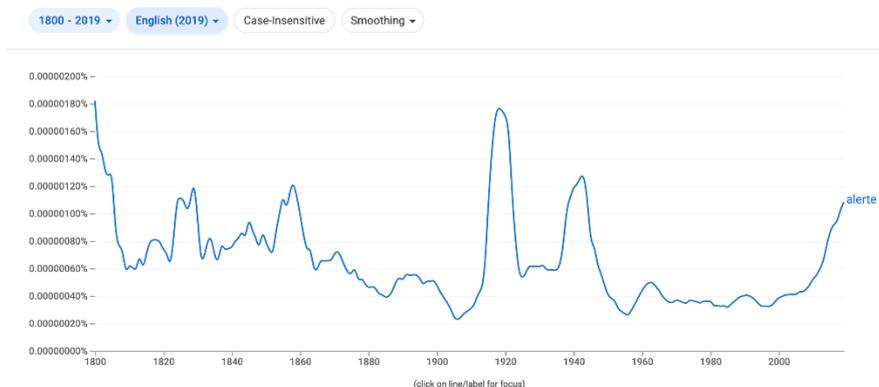
Notons également que c'est la force illocutoire complexe de l'alerte qui fonde la **double direction d'ajustement** de ce macro-acte illocutoire :

1. Le macro-acte illocutoire d'alerte opère une relation d'ajustement **du monde vers les mots** en représentant un événement imminent pouvant constituer une menace pour autrui (but illocutoire de l'acte assertif). L'outil Google Books Ngram Viewer⁷ montre d'ailleurs que la fréquence d'utilisation du mot « alerte » est étroitement liée à une situation historique : les mouvements observés coïncident avec des périodes de tension politique (guerres, attentats, crise sanitaire). Le macro-acte de langage d'alerte constitue donc un acte de langage conjoncturel qui s'actualise en situation de crise politique ou de menace pour l'ordre public et la population.

⁷ Ngram Viewer est une application linguistique de Google permettant d'observer la fréquence d'un mot ou de plusieurs mots année après année dans les sources répertoriées par Google Books. Ainsi il est possible d'observer l'évolution de la fréquence d'utilisation d'un mot à l'écrit.

Pourquoi les actes de langage politiques échappent-ils au traitement linguistique des données ? Le cas de l'alerte : itinéraire de ses procédures instituantes < 9 >

Schéma n° 4 : Le mot *alerte* dans Google Books Ngram Viewer



2. En conséquence, le macro-acte illocutoire d'alerte opère également une relation d'ajustement **des mots vers le monde** visant à amener l'interlocuteur à prendre des mesures de sécurité pour éviter une menace (but illocutoire de l'acte directif).

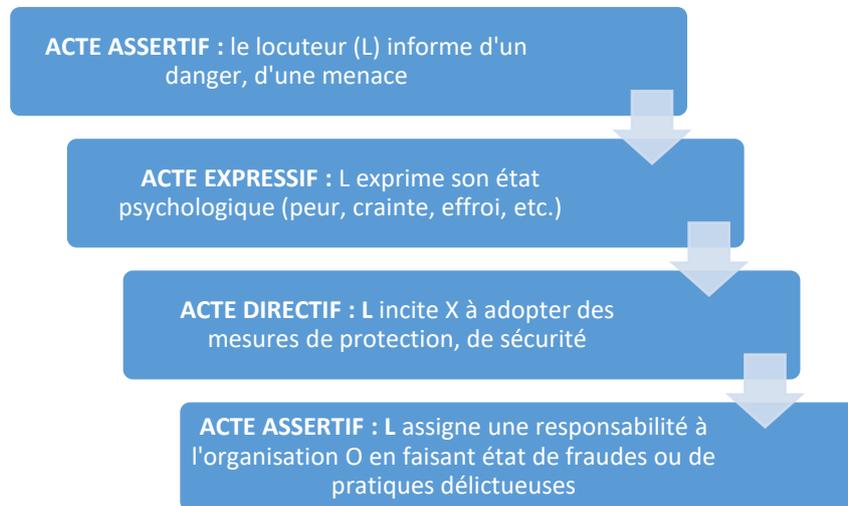
1.2. Les formes de l'alerte et les relations « politiques » qu'elles instituent

Les critères définitoires de l'alerte en tant que « force illocutoire complexe » étant posés, il nous faut maintenant opérer une distinction entre **1. alerte institutionnelle** et **2. alerte « déviante » émanant de « lanceurs d'alerte »** (formule attestée depuis janvier 1996 d'après Chateauraynaud, 2020) et non pas d'institutions. S'il est important d'introduire ces catégorisations, c'est notamment parce que les postures énonciatives impliquées par ces deux formes fondent un marquage distinct du macro-acte illocutoire. Dans le premier cas, le locuteur de l'alerte relaie les dires de l'institution et forme ainsi avec elle un « Nous » cohésif et durable, tandis que dans le second cas, le « Nous » ne souscrit pas aux dires d'un « Eux » et s'en distingue explicitement. Le cadre énonciatif de « l'alerte déviante » est alors marqué par une rupture de confiance entre le réalisateur de l'alerte et l'institution dans laquelle il s'inscrit en tant que locuteur, et par des valeurs axiologiques antagonistes entre ces deux locuteurs : « la « révélation » dont le lanceur d'alerte est l'auteur est généralement perçue par les autres membres de l'organisation (collègues, encadrement, direction) comme une trahison,

c'est-à-dire comme une violation majeure des conventions ayant trait à la confiance et à la loyauté » (Schehr, 2008, 2). Ainsi, la posture des lanceurs d'alerte s'apparente à celle des « dissidents institutionnels » décrits par David-Jougneau (1988). Si les auteurs d'alerte déviante opèrent une forme de transgression, celle-ci est malgré tout qualifiée de « déviance positive » par Spreitzer et Sonenshein (2004). Anne Dujin (2019) rappelle également que « le terme de lanceur d'alerte qualifie, dans le débat public contemporain, à la fois une personnalité et son action, et y appose d'emblée un label éthique : le lanceur d'alerte est un "juste" ».

Sur le plan pragmatique, cette différence de posture énonciative se traduit par un séquençage distinct du triptyque EXPRESSIF-ASSERTIF-DIRECTIF défini et illustré dans le schéma n° 1. Dans le cas de l'alerte institutionnelle, les actes expressif et assertif sont mis au service de l'acte directif, la finalité étant de faire adopter des mesures de protection pour protéger une collectivité d'un risque pour sa santé, sa sécurité. Dans le cas de l'alerte « déviante », l'acte directif est lui aussi mis au service d'un acte assertif absent du triptyque représenté, comme suit :

Schéma n° 5 : Les co-illocutions de l'alerte déviante



La dénonciation des pratiques de ladite organisation prend en effet le pas sur l'avertissement, le but étant de « révéler une information » « sur

les fraudes et les pratiques délictueuses ayant cours dans ladite organisation » (Schehr, 2008, 149), comme l'illustre l'exemple (4) :

(4) Traduction des propos de la lanceuse d'alerte Frances Haugen dénonçant les pratiques de Facebook : « Ils disent qu'ils ont supprimé 30 000 publications diffusant de fausses informations sur le Covid (...). Mais selon les documents internes, Facebook n'est capable d'intercepter que 5 à 10 % des contenus problématiques circulant sur sa plateforme. Cela signifie qu'il rate des millions de contenus liés au Covid. (...) C'est le sujet dont Mark Zuckerberg ne parle pas : **il n'y a pas de mécanismes indépendants et transparents qui nous permettent de voir ce que Facebook fait en interne** »⁸.

Ainsi, le bloc pragmatique de *co-illocutions* diffère suivant si l'alerte se veut « institutionnelle » ou « déviante ». Reste à déterminer comment les actes élémentaires qui fondent le macro-acte d'alerte se déploient dans la matérialité discursive et comment le processus d'institutionnalisation du macro-acte de langage en conditionne le marquage.

2. Expressions de l'alerte et procédés d'institutionnalisation

Toute réflexion sur la relation entre le code linguistique et la force illocutoire et agissante d'un énoncé impose d'opérer une distinction entre actes institutionnels et actes non institutionnels. En effet, les actes illocutoires institutionnels supposent un ensemble de procédures, de règles linguistiques qui fondent le code linguistique, contrairement aux actes illocutoires non institutionnels. Seulement, cette réflexion ne peut être menée sans que l'on ne comprenne aussi comment un acte de langage s'institutionnalise. L'institutionnalisation d'un acte de langage consiste à ajuster « une réalité mentale, un monde de conscience, d'intentionnalité » « à un monde entièrement constitué de particules physiques dans des champs de force » (Searle, 1995, 9) selon un processus transformationnel en trois phases⁹ :

8 <https://www.ladn.eu/tech-a-suivre/facebook-files-lanceuse-dalerte-revelation-son-identite-en-direct-cbs/>

9 Précisons que les deux premières phases figurent dans Searle (1995) ; nous y ajoutons la troisième phase.

- L'assignation d'une fonction agentive aux faits institutionnels
- La construction d'une croyance et intentionnalité collectives
- La construction d'une éthique politique

Comme nous le verrons, ces trois phases éloignent, à des degrés différents, le macro-acte d'alerte de sa structure performative canonique, et fondent la réalisation d'actes de langage élémentaires que le traitement informatique ne peut appréhender.

2.1. Le rôle de la performativité dans l'assignation d'une fonction agentive aux faits institutionnels

Comprendre comment un acte de langage s'institutionnalise impose de déterminer comment des fonctions agentives sont assignées au sein d'un système institutionnel. En effet, le fait institutionnel revêt une **fonction agentive**, laquelle n'est pas intrinsèque à la physique du phénomène, mais est assignée « de l'extérieur par des observateurs et des utilisateurs conscients » (Searle, 1995, 29) et est conférée intentionnellement. Suivant les travaux de Wright (1973), Searle (1995) adopte le principe suivant : « La fonction de X est Z signifie 1. X est présent parce qu'il fait Z. Z est une conséquence (ou un résultat) de la présence de X » (Searle, 1995, 32). En effet, dans le contexte de production d'une alerte institutionnelle, une fonction de protection de l'ordre public et de la population peut être assignée : celle-ci marque la présence d'une entité institutionnelle, qu'il s'agisse du Ministère de l'intérieur, des agences de sécurité sanitaire, ou de tout organisme en charge de la sécurité d'une population.

Cette fonction fait partie d'un *système*, dont la spécificité est d'être institué par le langage et d'avoir besoin de cette institution – le langage – pour exister. L'alerte assure, par exemple, une fonction de représentation d'un danger imminent. Le type d'imposition de fonction se nomme alors « signification » ou « symbolisme » (Searle, 1995, 38). Cette **institution du langage** est régie par des **règles « constitutives »** (vs. « régulatrices ») (Searle, 1995, 45-46), comme « par exemple, la règle "roulez à droite" règle la conduite » (*ibidem*). La forme de l'assignation de la nouvelle fonction-statut peut être représentée par la formule « X est compté

comme un Y en C » (Searle, 1995, 68) : en d'autres termes, la formule "roulez à droite" peut être compté comme une règle de conduite dans certaines circonstances déterminées. Cette formule devient règle constitutive dès lors qu'elle acquiert un statut normatif. Aussi, la règle constitutive résulte d'un accord collectif qui consiste à « assigner un nouveau *statut* » par l'emploi du terme Y. Les énonciations performatives jouent un rôle déterminant dans l'assignation d'un nouveau statut à X, lorsque que le terme X est un acte de langage : « Lorsque le terme X est un acte de langage, la règle constitutive permettra l'effectuation de l'acte de langage, en d'autres termes, d'une déclaration performative créant l'état de choses décrit par le terme Y » (Searle, 1995, 77).

L'acte de langage, en tant que fait institutionnel, répond à une structure logique qui opère comme « fonction-statut », dès lors que cette structure est réitérée et reconnue comme telle – itération – au sein d'une société complexe : « les structures des fonctions-statuts itérées n'ont pas seulement une existence liée à l'instant. Les fonctions qu'elles accomplissent requièrent leur interaction mutuelle constante sur des périodes de temps étendues » (Searle, 1995, 108). Dès sa deuxième conférence, Austin (1962 [1970]) soulignait l'aspect procédural et conventionnel de la performativité :

« (A.1) Il doit exister une procédure, reconnue par convention, dotée par convention d'un certain effet, et comprenant l'énoncé de certains mots par de certaines personnes dans de certaines circonstances.

De plus,

(A.2) il faut que, dans chaque cas, les personnes et circonstances particulières soient celles qui conviennent pour qu'on puisse invoquer la procédure en question.

(B.1) La procédure doit être exécutée par tous les participants, à la fois correctement et

(B.2) intégralement.

(Γ. 1) Lorsque la procédure – comme il arrive souvent – suppose chez ceux qui recourent à elle certaines pensées ou certains sentiments, lorsqu'elle doit provoquer par la suite un certain comportement de la part de l'un ou l'autre des participants, il faut que la personne qui prend part à la procédure (et par là l'invoque) ait, en fait, ces pensées ou sentiments, et que les participants aient l'intention d'adopter le comportement impliqué. De plus,*

(Γ. 2) ils doivent se comporter ainsi, en fait, par la suite. » (Austin, 1962 [1970], 49).

Dans sa cinquième conférence, Austin observait que les structures phrastiques telles que *Je + verbe de dire à la première personne du singulier de l'indicatif présent et à la voix active* s'étaient, par le biais d'un processus normatif, fixées dans le temps comme énonciation performative et avaient acquis la « fonction-statut » d'imposer des droits et des obligations aux différents antagonistes de l'échange. Dans le cas de l'alerte institutionnelle, on retrouve un grand nombre d'occurrences illustrant ce principe au sein de discours émanant de locuteurs « autorisés » tels que (5) :

(5) « **Nous alertons** la population vitryate ce lundi 12 juillet sur les visites non autorisées de deux faux démarcheurs prétendant représenter la société EDF. Ces deux personnes sont munies d'un badge factice autour du cou. Elles n'ont ni documents, ni ordinateur. Vous ne devez en aucun cas leur accorder votre confiance. Il s'agit d'une intrusion abusive à votre domicile. Merci pour votre vigilance et faites passer l'information » (maire de Vitry-le-François, article paru dans *L'Union* le 12 juillet 2021¹⁰).

Si cet exemple montre que des structures phrastiques relativement figées dans leur syntaxe constituent des actes de langage de façon régulière et laisse entrevoir la possibilité de les saisir à l'aide d'outils informatiques, l'analyste ne peut cependant occulter que c'est l'institution qui détient le pouvoir de créer une situation nouvelle, et non le langage, comme le rappelle Bourdieu (1975) :

« Tel est le principe de l'erreur dont l'expression la plus accomplie est fournie par Austin (et Habermas après lui) lorsqu'il croit découvrir dans le discours même, c'est-à-dire dans la substance proprement linguistique – si l'on permet l'expression – de la parole, le principe de l'efficacité de la parole. Essayer de comprendre linguistiquement le pouvoir des manifestations linguistiques, chercher dans le langage le principe de la logique et de l'efficacité du langage d'institution, c'est oublier que l'autorité advient au langage du dehors (...). Cette

10 <https://www.lunion.fr/id274765/article/2021-07-12/attention-aux-faux-demarcheurs-vitry-le-francois>

autorité, le langage tout au plus la représente, il la manifeste, il la symbolise. » (Bourdieu, 1975, 184)

La structure phrastique opère dans (5) comme « fonction-statut » de protection de l'ordre public, parce qu'elle satisfait la procédure institutionnelle imposant que l'acte de langage d'alerte soit produit par une figure « d'autorité » (ici le maire de Vitry-Le-François). Pour cette raison, la performativité ne peut « être considérée comme une valeur invariante attachée à la séquence énoncée elle-même, ni à toute énonciation de cette séquence », comme le rappelle Berrendonner (1981, 45). Elle doit au contraire être appréhendée « comme une propriété occasionnelle, de certaines seulement de ces énonciations » (*Ibid.*). Ainsi, ladite *valeur* attribuée aux énoncés, serait donc « loin d'être illocutoire », puisqu'elle ne résiderait pas « dans le fait même de parler, mais (...) dépendrait essentiellement des circonstances, institutionnelles, factuelles, contextuelles, de certaines énonciations, et serait dérivée, par le biais d'un processus pragmatico-rhétorique » (*Ibid.*). On constate en effet que la même structure phrastique (1^{ère} personne + alerter au présent de l'indicatif et à la voix active) n'opère pas toujours un acte illocutoire d'alerte. Le site de l'ARCEP nous en fournit un exemple avec le chapeau (6) :

(6) « J'alerte : un geste citoyen pour améliorer les réseaux d'échange »¹¹.

Dans (6), l'énoncé *J'alerte* ne performe pas, et ne peut performer car un décalage s'établit ici entre la position énonciative de *je* (1^{ère} personne du singulier correspondant normalement au locuteur) et la place qu'il occupe dans la situation de locution (*je* renvoie ici au visiteur du site engageant une procédure d'alerte). Cette suppression de l'altérité a ici une vocation incitative d'action.

2.2. Comment la construction d'une croyance collective dilue la valeur pragmatique de l'alerte au sein de co-illocutions

Une seconde phase du processus d'institutionnalisation de l'alerte explique la dilution progressive de la valeur pragmatique de l'alerte en

11 <https://www.arcep.fr/demarches-et-services/pour-tous/jalerte-larcep-un-geste-citoyen-pour-ameliorer-les-reseaux-dechange.html>

actes élémentaires : elle consiste en la construction de croyances collectives, sans lesquelles des « comportements de coopération » ne peuvent être mis en place (Searle, 1995, 40). En effet, les actes de langage institutionnels, comme tout fait institutionnel, résultent d'une **intentionnalité collective** autour de laquelle les interactants se rassemblent. Ils observent, de ce fait, un paradoxe : ce sont des « faits "objectifs", au sens où ils n'ont rien à voir avec vos ou mes préférences, évaluations ou attitudes morales » et « ont impérativement besoin d'institutions pour exister », mais ils « n'existent que parce que nous [les] croyons » (Searle, 1995, 14-15). Ces croyances sont d'ordre ontologique et reposent sur un ensemble de représentations partagées constitutives de l'acte illocutoire. Dans le cas de l'alerte institutionnelle, ces croyances portent notamment sur :

- l'existence d'une institution garante de la sécurité et de l'ordre public ;
- la survenue imminente d'un événement dangereux.

On le sait depuis Searle (1979), les croyances s'expriment par des actes assertifs. Il est, dès lors, intéressant de constater que l'alerte institutionnelle fonde sa force illocutoire sur l'assertion. L'analyse¹² de 19 alertes-enlèvement recensées de décembre 2008 à juillet 2021 nous montre en effet que plus de 87 % des mots de l'alerte-enlèvement sont consacrés à la production d'actes assertifs, contre un peu plus de 12 % à la production d'actes directifs, comme en témoigne la tableau n° 1 :

12 Le matériau textuel des alertes-enlèvement a fait l'objet d'un tri manuel en trois catégories : actes assertifs, actes expressifs et actes directifs. Les mots des séquences relatives à chaque acte de langage ont été comptabilisés afin d'observer la proportion de chaque force illocutoire impliquée dans la réalisation d'un macro-acte d'alerte.

Pourquoi les actes de langage politiques échappent-ils au traitement linguistique des données ? Le cas de l'alerte : itinéraire de ses procédures instituantes < 17 >

Tableau n° 1 : Pourcentage de mots consacrés à chacun des actes de langage réalisés au sein des alertes-enlèvement

	% de mots utilisés par acte de langage
ACTES ASSERTIFS	87,35 %
- Description physique des antagonistes impliqués dans l'enlèvement (ravisneur et enfant)	69,38 %
- Description du véhicule impliqué dans l'enlèvement	6,15 %
- Description du moment de l'enlèvement	1,73 %
- Description du lieu de l'enlèvement	6,44 %
- Description de l'acte de l'enlèvement	3,65 %
ACTES DIRECTIFS	12,31 %
- Conduite à tenir en cas d'information	12,31 %

Étant donné la vocation prescriptive de l'alerte-enlèvement, la proportion écrasante d'actes assertifs plutôt que d'actes directifs a de quoi surprendre. Elle s'explique cependant par le fait que, d'une part, une croyance a des pouvoirs causaux sur des états mentaux et sur les comportements et que, d'autre part, la modification ou le conditionnement de comportements nécessite une modification des états mentaux et des croyances des actants au cœur du processus transformationnel. Or, on le sait, la modification des états mentaux n'est atteignable que par le discours, et notamment, par l'expression de contenus propositionnels répondant à des conditions de vérité au travers d'actes assertifs. L'exemple de l'alerte-enlèvement (7) montre que le processus transformationnel du texte scinde le macro-acte d'alerte en au moins deux actes élémentaires – l'un à valeur assertive, le second à valeur directive – et que l'assertion y est dominante :

(7) [13 avril 2021]

[Bande sonore qui accompagne le texte lisible sur l'écran]
Sirène. Un enfant a été enlevé. Ceci est une alerte enlèvement du ministère de la justice.

N'agissez pas seul. Si et seulement si vous disposez d'informations permettant de le retrouver, composez le numéro de téléphone qui s'affiche sur votre écran. Votre mobilisation est essentielle. La survie d'un enfant en dépend.

**ACTES
ASSERTIFS**

[Texte qui défile en même temps que la bande sonore] Mia MONTEMAGGI, fillette de 8 ans, de type européen, mesurant 1m30, yeux bruns, cheveux longs et bruns avec une frange, porteuse de petites boucles d'oreilles en or avec un dessin rouge, habillée d'un pantalon noir, d'un t-shirt, d'un gilet gris zippé avec des points dorés, d'une doudoune blanche avec des pois noirs et doublure en fourrure blanche [DESCRIPTION PHYSIQUE DE L'ENFANT], a été enlevée [DESCRIPTION PHYSIQUE DE L'ACTE D'ENLÈVEMENT] à LES POULIÈRES (VOSGES) [DESCRIPTION DU LIEU DE L'ENLÈVEMENT], le 13 avril 2021, vers 11h30 [DESCRIPTION DU MOMENT DE L'ENLÈVEMENT], par trois hommes, de type européen, deux âgés entre 25 et 35 ans, dont l'un serait porteur d'un tatouage en forme de croix au niveau du cou, et un troisième âgé de 45 à 50 ans [DESCRIPTION PHYSIQUE DES RAVISSEURS].

Ils sont susceptibles de circuler à bord d'un véhicule VOLKSWAGEN de type transporter gris anthracite [DESCRIPTION DU VÉHICULE IMPLIQUÉ DANS L'ENLÈVEMENT].

La fillette pourrait être accompagnée de sa mère Lola MONTEMAGGI, qui n'a pas le droit de la voir seule, âgée de 28 ans, 1m70, très mince, cheveux châtain clair mi-longs, deux tatouages « étoiles » à l'intérieur d'un poignet [DESCRIPTION PHYSIQUE D'UNE PERSONNE POUVANT ÊTRE IMPLIQUÉE DANS L'ENLÈVEMENT], susceptible de circuler à bord d'un véhicule Peugeot 207 noir, immatriculé BZ 370 GZ [DESCRIPTION D'UN VÉHICULE POUVANT ÊTRE IMPLIQUÉ DANS L'ENLÈVEMENT].

**ACTES
DIRECTIFS**

Si vous localisez l'enfant, n'intervenez pas vous-même, appelez immédiatement le 0 800 36 32 68 ou envoyez un courriel à alerte-enlevement@gendarmerie.interieur.gouv.fr [CONDUITE À TENIR EN CAS D'INFORMATION].

Toutes les alertes-enlèvement rendent compte de cette structure pragmatique en deux actes élémentaires, et respectent le même ordonnancement :

- Un ACTE ASSERTIF comportant 1. Une description physique de la personne enlevée ; 2. Le contexte de l'enlèvement ; 3. Une description physique du ravisseur.
- Un ACTE DIRECTIF.

La nécessité d'amorcer une alerte institutionnelle par un acte assertif s'explique par le fait que l'intentionnalité porte sur des entités physiques – ici l'enfant et son ravisseur – et que les croyances relatives à ces entités physiques occupent un rôle causal dans l'action (Davidson, 1987). Dans une perspective holiste de la croyance (Fodor & Lepore, 1992), la croyance de l'existence d'un enlèvement, d'un enfant disparu et d'un ravisseur ne peut en effet être dissociée de la croyance d'un mode opératoire pour retrouver l'enfant, ce mode opératoire imposant notamment de permettre une identification des protagonistes en jeu. En d'autres termes, l'intentionnalité repose sur un réseau causal impliquant des entités physiques et des actions entre ces entités physiques. Si l'on rend compte des propriétés physiques des protagonistes de l'enlèvement, c'est bien parce que la construction de cette croyance est nécessaire pour que le destinataire adopte un comportement de coopération dans la recherche de l'enfant enlevé.

2.3. La construction d'une institutionnalisation politique par le biais de l'assertion

Dans le cadre de l'alerte-enlèvement, la dissolution pragmatique de l'alerte en deux actes élémentaires ne compromet pas complètement son repérage à l'aide d'outils informatiques du fait, d'une part, de sa structuration extrêmement codifiée, et d'autre part, de la présence d'actes de langage à valeur directive qui ne laissent pas de place à l'ambiguïté sur la finalité discursive. Cependant, dans d'autres contextes, l'assertion est exploitée pour inférer un acte directif sans que celle-ci ne soit explicitée dans le temps de la matérialité discursive. L'acte assertif peut en effet être différé à des fins politiques. Qui plus est, dans le cadre du discours institutionnel, le bloc pragmatique de *co-illocutions* fondant

l'alerte peut émerger de co-énonciations faisant interagir une pluralité de locuteurs, lesquels assument « des rôles convenus », comme le rappelle Foucault :

« le rituel définit la qualification que doivent posséder les individus qui parlent (et qui, dans le jeu d'un dialogue, de l'interrogation, de la récitation, doivent occuper telle position et formuler tel type d'énoncés) ; il définit les gestes, les comportements, les circonstances, et tout l'ensemble de signes qui doivent accompagner le discours ; il fixe enfin l'efficace supposée ou imposée des paroles, leur effet sur ceux auxquels elles s'adressent, les limites de leur valeur contraignante. Les discours religieux, judiciaires, thérapeutiques, et pour une part aussi politique ne sont guère dissociables de cette mise en œuvre d'un rituel qui détermine pour les sujets parlants à la fois des propriétés singulières et des rôles convenus » (Foucault, 1970, 41).

L'article issu de *Le dauphinélibéré* en date du 5 juillet 2021 nous fournit un exemple d'assertion énoncée dans le but d'alerter :

(8) « Une vague est possible dès fin juillet » : Olivier Véran pessimiste sur l'évolution du virus.

Le ministre de la Santé alerte sur une probable reprise de l'épidémie et ce dès la fin du mois de juillet en raison de la circulation du variant Delta. Il suit attentivement la situation chez nos voisins britanniques et note que, d'ores et déjà, en France, le virus ne baisse plus. Article issu de *Le dauphinélibéré* en date du 5 juillet 2021¹³.

Le titre « "Une vague est possible dès fin juillet" : Olivier Véran pessimiste sur l'évolution du virus » constitue en effet une citation d'Olivier Véran et relève de la classe des assertifs. Le paratexte commente « Le ministre de la Santé **alerte** sur une probable reprise de l'épidémie et ce dès la fin du mois en raison de la circulation du variant Delta ». Ainsi l'assertion « Une vague est possible dès fin juillet » est ici explicitement identifiée comme acte illocutoire d'alerte. L'acte directif est ici à reconstituer dans le for intérieur des lecteurs de l'article. La date de l'article est ici intéressante à noter : la publication intervient une semaine avant l'annonce par le Président de la République, Emmanuel Macron, des

13 <https://www.ledauphine.com/sante/2021/07/05/une-vague-est-possible-des-fin-juillet-olivier-veran-pessimiste-sur-l-evolution-du-virus>

mesures sur l'instauration d'un pass sanitaire et sur l'obligation vaccinale des soignants (actes directifs). Si l'acte assertif n'est pas ici directement corrélé à des actes directifs s'actualisant dans la matérialité discursive de l'article journalistique, on peut légitimement appréhender cet acte illocutoire d'assertion comme la première phase d'un processus transformationnel plus global visant à mettre œuvre la politique de gestion de la crise sanitaire du gouvernement, processus que nous avons représenté dans le schéma n° 1. La première phase, réalisée par Olivier Véran, consisterait ici à modifier les croyances des récepteurs qui, étant donné la période estivale et la courbe de l'épidémie, pouvaient en espérer un repli, l'objectif étant de légitimer et de faire accepter les mesures coercitives prises une semaine plus tard. Malgré le décalage temporel des deux actes illocutoires (assertif et directif), et bien que ces actes de langage soient produits par deux locuteurs distincts – le ministre de la santé et le Président de la République – chacun n'en constitue pas moins un élément d'un bloc pragmatique commun (cf. schéma n° 1) dont la visée perlocutoire consisterait à amener la population à aller se faire vacciner (action future de A de l'acte directif). Ainsi la production d'un macro-acte *politique* impliquerait un mode de réalisation spécifique caractérisable par deux conditions d'énonciation :

1. **la construction collective de l'unité pragmatique** : chaque voix énonciative participant à la production du macro-acte occuperait un rôle sémantique. Dans l'extrait (8), le ministre de la santé, se basant sur ses connaissances d'expert, opérerait un diagnostic sur la situation sanitaire française. C'est à la fonction régalienne du Président de la République qu'il incomberait d'y répondre par une prise de décision politique reposant sur la contrainte individuelle.
2. **la distorsion temporelle et énonciative entre les actes de langage élémentaires qui fondent le bloc de co-illocutions de l'alerte** : cette nécessité de différer la prise de décision politique et d'opérer un espacement temporel et énonciatif avec les actes assertifs de la première phase tient au fait que la croyance collective ne se constitue pas exclusivement par le biais d'un processus rationnel et symbolique. La dimension existentielle de la croyance, en tant que vécu et pratique, constitue un élément du processus à part entière. Ainsi la construction d'une croyance nécessite des temps de réflexivité et de compréhension rationnelle

des expériences et pratiques vécus tout autant que des temps d'expérience croyante, comme le souligne à juste titre Anne-Sophie Lamine (2010).

Ainsi l'institutionnalisation du macro-acte politique impose un mode de réalisation qui dilue le processus transformationnel de celui-ci aussi bien dans des voix et matérialités distinctes que dans des temporalités discursives distinctes. S'il est possible pour l'analyste de caractériser les formes linguistiques de ces réalisations pragmatiques différées ainsi que la nature des opérations qui s'y déploient, leur interconnexion, en termes de voix énonciatives, de supports, et de temps de l'énonciation, échappe au traitement linguistique des données et ne peut être établi par les outils de fouille textuelle.

2.4. La construction d'une institutionnalisation éthique et politique par le biais du discours rapporté

Un dernier élément est à prendre en compte dans le cadre d'une réflexion sur le traitement linguistique des actes de langage : le processus d'institutionnalisation d'un acte de langage, poussé à son paroxysme, passe par un effacement énonciatif de celui qui produit l'acte de langage. Le procédé de désinscription énonciative consiste, dans ce cas, à opérer une modalisation politique de l'acte de langage rendue possible par le recours à la citation. Dans ce cas, il s'agit moins d'exprimer *un contenu implicite qui ferait comprendre sans encourir la responsabilité d'avoir dit* (définition de l'implicite dans Ducrot, 1972), que de recourir au discours rapporté pour construire une « transindividualité » nécessaire pour engager un processus actionnel collectif. Pour opérer comme matière signifiante au sein des discours institutionnels, le macro-acte d'alerte a en effet besoin d'une auctorialité spécifique qui n'est pas « l'individu parlant qui a prononcé ou écrit un texte », mais plutôt un « principe de groupement du discours » qui explique l'origine de leurs significations (Foucault, 1971, 28), et dont *l'identité* « a la forme de *l'individualité* et du *moi* » (*ibid.* : 31). La nécessité de construire une transindividualité s'explique par le fait que toute action collective est tributaire d'intentionnalités individuelles, elles-mêmes déterminées par des affects et des croyances intimes. Dès lors, on comprend que la performativité collective tient à la réactivation ou à la construction de croyances et

d'affects sur lesquels les individus s'accorderaient et qui légitimeraient un mode d'action collectif. La réactivation/construction de croyances et d'affects passerait par la production d'actes assertifs et expressifs, mais aussi par le recours à des instances énonciatives autres que le locuteur pour les produire et permettant de fonder une intentionnalité construite par la transindividualité. L'extrait (9), issu d'un rapport d'information parlementaire sur le nucléaire, nous fournit un exemple de ce procédé :

(9) De manière plus philosophique, le projet Cigéo pose la question de la mémoire sur de longues échelles de temps. Faut-il entretenir la mémoire de ces déchets, pour protéger les générations futures en les informant de leur présence et de leur localisation ? Ou faut-il tout faire pour que ceux-ci soient oubliés, en comptant sur le caractère improbable que nos descendants aillent précisément forer à cet endroit, et qu'ils y seront d'autant moins incités qu'aucun signe ne laissera penser à la présence d'une activité particulière en sous-sol ? Il s'agit là de questions éthiques et épistémologiques auxquelles la commission ne peut apporter de réponses immédiates, mais qui méritent d'être posées publiquement.

ACTES
ASSERTIFS

ACTE EXPRESSIF

QUESTIONS
PERMETTANT
D'INDUIRE UNE
PRESCRIPTION
(ACTE DIRECTIF)

Le journaliste Éric Guéret posait ces questions, s'appuyant sur le fait que les déchets nucléaires seraient radioactifs pour encore environ 200 000 ans : « **Deux cent mille ans, ce sont dix mille générations. Aujourd'hui, l'électricité que nous consommons engage dix mille générations pour gérer nos déchets (...). Si les Égyptiens avaient utilisé l'énergie nucléaire il y a quatre mille ans, qui gérerait leurs déchets aujourd'hui ? Et nous ne parlons pas de quatre mille ans, mais de deux cent mille ! Les échelles de temps sont irréelles, comment gérer la mémoire sur deux cent mille ans ? Qui va aller creuser, comment faire ? Faut-il installer un cimetière, pour que personne ne creuse jamais ? Faut-il ne rien dire pour ne pas susciter de curiosité ? »**

M. Philippe Merle, l'un des responsables de la Direction générale de la prévention des risques (DGPR), le confirme : « c'est une question de société qui n'est pas de même nature qu'un débat technique : comment garder la mémoire dans le très long terme, y compris si

nous avons fait tout ce qu'il fallait pour que le stockage soit sûr – or, plus nous faisons ce qu'il faut, moins on s'aperçoit que les déchets sont là... »¹⁴.

Si la valeur assertive constitue toujours le point d'ancrage du millefeuille illocutoire de l'alerte, on constate ici que le locuteur en transfère la réalisation à un énonciateur externe : le journaliste Éric Guéret. En effet, le locuteur ne pose la question de la mémoire des déchets nucléaires sur de longues échelles de temps qu'en y opposant deux alternatives possibles : entretenir la mémoire des déchets ou la laisser tomber dans l'oubli. Sans réellement trancher. La menace que représente l'oubli pour les générations futures n'est relayée qu'au sein d'une citation à valeur assertive (« Deux cent mille ans, ce sont dix mille générations. Aujourd'hui, l'électricité que nous consommons engage dix mille générations pour gérer nos déchets »), laquelle fonctionne ici comme « autorité polyphonique » :

a) le locuteur L montre un énonciateur (qui peut être lui-même ou quelqu'un d'autre) assertant une certaine proposition P. Autrement dit, il introduit dans son discours une voix – qui n'est pas forcément la sienne – responsable de l'assertion de P. En disant que cette assertion est montrée, je veux dire qu'elle ne fait pas elle-même l'objet d'une assertion [...].

b) L appuie sur cette première assertion une seconde assertion, relative à une autre proposition Q. Ce qui signifie deux choses. D'une part que le sujet s'identifie avec le sujet qui asserte Q. Et, d'autre part, qu'il le fait en se fondant sur une relation entre les propositions P et Q, sur le fait que P rend nécessaire, ou en tout cas légitime, d'admettre Q (Ducrot, 1984, 154).

Ainsi, la proposition « Aujourd'hui, l'électricité que nous consommons engage dix mille générations pour gérer nos déchets » revêt une valeur modale à la fois ontologique aléthique et épistémique (Galatanu, 2000) qui légitime, et rend nécessaire une autre proposition à valeur déontique, laquelle impose un DEVOIR ETRE : //le risque sanitaire lié à l'enfouissement des déchets radioactifs impose un devoir de mémoire//. Le recours à une instance énonciative experte pour produire l'acte assertif participe de la construction d'une éthique politique de l'alerte :

14 https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cenucl/l15b1122-ti_rapport-enquete

l'auteur ne dit pas la menace, mais mobilise le discours d'experts dans un but de légitimation de la prescription impliquée par la menace. Ainsi, le point de vue énonciatif surénoncé s'impose sans même que le locuteur ne marque sa présence au sein de l'énonciation. Aussi, l'une des autres fonctions du discours rapporté est ici d'autoriser la production d'un acte expressif, proscrit du genre du discours parlementaire : « Et nous ne parlons pas de quatre mille ans, mais de deux cent mille ! ». La valeur modale axiologique à polarité éthique qui sous-tend l'énoncé fait ainsi appel à un affect (la peur) que l'on peut légitimement supposer partagé par tous. Ces deux actes de langage rapportés – assertif et expressif – fonde un processus inférentiel amenant les interlocuteurs à induire un acte directif, porté également par les questions : « Comment gérer la mémoire sur deux cent mille ans ? Qui va aller creuser, comment faire ? ». Celles-ci invitent en effet à engager une tentative, même partielle, de réponse à la gestion de la mémoire de l'enfouissement des déchets nucléaires. Ainsi, même si les trois actes élémentaires constituant le macro-acte d'alerte sont, dans l'extrait (9), rapportés et à inférer à partir des valeurs modales activées par le discours, le processus de dérivation illocutoire mis en place n'en reste pas moins basé sur ce triptyque illocutoire : il produit un macro-acte de langage « politique » en exploitant notamment une forme de transindividualité, laquelle permet d'inférer des modes d'action communs et en accord avec les normes et « habitus » de l'institution. Si le processus de dérivation illocutoire reste caractérisable par l'analyste, il n'en demeure pas moins que les valeurs illocutoires se voient « diluer » au sein d'un processus transformationnel reposant sur une désinscription énonciative du locuteur et un recours au discours rapporté qui scinde la réalisation d'un même acte de langage en différents points de la séquence linguistique, et en diverses énonciations. Il apparaît dès lors difficilement envisageable de saisir l'acte de langage à partir d'instructions linguistiques parsemées dans la matérialité discursive.

Conclusion

En conclusion, l'appréhension des différentes phases du processus d'institutionnalisation nous a permis de déterminer comment chacune de

ces différentes phases génère un marquage spécifique du macro-acte illocutoire d'ALERTER :

- Nous avons vu que la première phase du processus d'institutionnalisation consiste en l'assignation d'une fonction agentive aux faits institutionnels. Celle-ci explique que l'acte de langage ALERTER s'incarne dans des formes canoniques conventionnelles du type J'ALERTE/JE VOUS ALERTE/NOUS ALERTONS/NOUS VOUS ALERTONS. Cependant, les exemples de notre corpus montrent également que leur performativité dépend aussi de facteurs institutionnels et contextuels. De ce fait, le repérage au sein d'un corpus de ces formes linguistiques ne coïncide pas toujours avec l'identification d'un acte illocutoire d'alerte.
- La seconde phase du processus d'institutionnalisation – la construction d'une croyance et intentionnalité collectives – explique qu'au sein des alertes institutionnelles, le macro-acte illocutoire ALERTER est principalement porté par des énoncés à valeur assertive. Le repérage de cet acte illocutoire tenant à l'identification du triptyque EXPRESSIF-ASSERTIF-DIRECTIF défini dans le schéma n° 1, il devient dès lors difficile de recourir à des outils de fouille textuelle pour les saisir au sein d'un corpus. Aussi, nous avons pu montrer que la production du triptyque peut s'effectuer en des voix, des temporalités et des matérialités discursives pluriels et que leur interconnexion échappait au traitement linguistique des données.
- Enfin, la dernière phase du processus d'institutionnalisation — la construction d'une éthique politique — est à l'origine de procédés de désinscription énonciative et de modalisation du macro-acte de langage. Ces procédés se traduisent par le recours à la citation ou à des procédés dialogiques permettant de construire une « transindividualité » nécessaire pour engager un processus actionnel collectif. Dans ce cas, les valeurs illocutoires se voient « diluer » au sein d'un processus transformationnel qui scinde la réalisation d'un même acte de langage en différents points de la séquence linguistique, et en diverses énonciations. Ainsi parsemées, les manifestations linguistiques du macro-acte

ALERTER apparaissent difficilement saisissables à l'aide d'outils informatiques.

Ainsi se construit un *implicite constitutif* de la parole institutionnelle, laquelle opère comme *faire performatif* et participe du maintien de la réalité sociale et institutionnelle au même titre que les énonciations performatives conventionnelles.

Bibliographie

- Anquetil Sophie (2012). Comment les genres de discours construisent des phénomènes de *co-illocutions* : le cas de l'éditorial. In Claire Despierrez et Mustapha Krazem (éds.), *Quand les genres de discours provoquent la grammaire... et réciproquement*. Limoges, Lambert-Lucas, pp. 27-36.
- Anquetil Sophie (2013). *Représentation et traitement des actes de langage indirects*. Domaines linguistiques, Série Formes discursives, Paris, Classiques Garnier.
- Anquetil Sophie (2018). Des postures énonciatives aux formes de dialogisme produites par les structures interrogatives dans les débats politiques. L'exemple du débat d'entre-deux tours 2017 Macron-Le Pen. *Cahiers de praxématique*, n° 69, Presses universitaires de la Méditerranée, Montpellier. <https://journals.openedition.org/praxematique/4646>
- Anquetil Sophie (soumis). Qu'est-ce que nos choix théoriques disent de notre posture (politique) de chercheur ? Approche réflexive d'une tentative de modélisation : les co-illocutions. In Stéphane Bikialo ; Pascale Brunner ; Fred Hailon et Julien Rault (éds.), *L'analyse du discours entre description, geste critique et intervention*. Paris, L'harmattan.
- Anquetil Sophie & Lloveria Vivien (2016). Actes de langage et scénographie de l'alarme. In Sophie Anquetil ; Vivien Lloveria et Eleni Mitropoulou (éds.), *Genèse et devenir de l'information dans le dispositif global. Actes du Workshop Programme CeReS/ANDRA*, Université de Limoges, pp. 55-81.
- Austin John Langhshaw (1962). *How to do things with Words*. Cambridge, Massachusetts, Harvard UP.
- Austin John Langhshaw (1970). *Quand dire c'est faire*. Collection Points, Paris, Seuil.
- Berrendonner Alain (1981). *Éléments de pragmatique linguistique*. Paris, Minuit.
- Bourdieu Pierre (1975). Le langage autorisé. *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 5-6, pp. 183-190.
- Carontini Enrico (1984). *L'action du signe*. Louvain-La-Neuve, Belgium, Cabay.

- Chateauraynaud Francis ; Deltour Antoine et Vasseur Flore (2019/4). L'alerte, un enjeu démocratique ?. *Esprit*, Éditions *Esprit*, pp. 57-70 : <https://www.cairn.info/revue-esprit-2019-4-page-57.htm>
- Chateauraynaud Francis (2020). *Alertes et lanceurs d'alerte*. Collection Que sais-je ?, Presses universitaires de France.
- Cooren François (1997 a). Actes de langage et argumentation. *Revue philosophique de Louvain*, n° 95, vol. 3, pp. 517-543.
- Cooren François (1997 b). Actes de langage et sémio-narrativité : une analyse sémiotique des indirections. *Sémiotica*, n° 116, vol. 2-4, pp. 229-273.
- David-Jougneau Maryvonne (1988). La dissidence institutionnelle : une approche sociologique. *Revue française de sociologie*, n° 29(3), pp. 471-501.
- Davidson Donald (1987). Knowing One's Own Mind. *Proceedings and Addresses of the American Philosophical Association*, n° 60 pp. 441-458.
- Ducrot Oswald (1972). *Dire et ne pas dire*. Paris, Hermann.
- Ducrot Oswald (1984). *Le dire et le dit*. Paris, Minuit.
- Dujin Anne (2019/4). Les mots de l'alerte. *Esprit*, Éditions *Esprit*, pp. 39-45 : <https://www.cairn.info/revue-esprit-2019-4-page-39.htm>
- Foucault Michel (1971). *L'ordre du discours*. Paris, NRF, Gallimard.
- Fodor Jerry ; Lepore Ernest (1992). *Holism – A Shopper's Guide*, Basil Blackwell, Oxford and Cambridge.
- Recanati François (1981). *Les énoncés performatifs : contribution à la pragmatique*. Paris, Minuit.
- Gadet Françoise ; Pêcheux Michel (1981). *La langue introuvable*. Paris, François Maspero.
- Galatanu Olga (2000). Langue, discours et systèmes de valeurs. In Eija Suomela-Salmi (dir.), *Curiosités linguistiques*. Turku, Presses universitaires de Turku, pp. 80-102.
- Lamine Anne-Sophie (2010). Les croyances religieuses : entre raison, symbolisation et expérience. *L'Année sociologique*, vol. 60 (1), pp. 93-114. DOI : 10.3917/anso.101.0093. URL : <https://www.cairn.info/revue-l-annee-sociologique-2010-1-page-93.htm>
- Leech Geoffrey (1983). *Principles of Pragmatics*. Londres, New York, Longman.
- Maingueneau Dominique (1996). *Les termes clés de l'analyse de discours*. Mémo, Paris, Éditions du Seuil.
- Moeschler Jacques ; Auchlin Antoine (2009). *Introduction à la linguistique contemporaine*. Cursus, Paris, Armand Colin.

- Parret Herman (1976). La pragmatique des modalités, *Langages*, n° 43, pp. 47-63.
- Sbisà Marina (1983). Actes de langage et (acte d')énonciation, *Langages* n° 18 (70), pp. 99-106.
- Schehr Sébastien (2008). L'alerte comme forme de déviance : les lanceurs d'alerte entre dénonciation et trahison. *Médecine et Hygiène*, vol. 2, pp. 149-162 : <https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2008-2-page-149.htm>
- Searle John Rogers (1969). *Speech Acts*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Searle John Rogers (1972). *Les actes de langage*. Paris, Hermann.
- Searle John Rogers (1975). Indirect Speech Acts. In: Peter Cole & Jerry Morgan (eds.), *Syntax and Semantics*, n° 3, *Speech Acts*, New York, Academic Press, pp. 59-82.
- Searle John Rogers (1979a). A taxonomy of illocutionary acts. *Expression and meaning*. Cambridge, Cambridge University Press, pp. 1-29.
- Searle John Rogers (1979b). *Expression and meaning*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Searle John Rogers (1982a). Taxinomie des actes illocutoires. *Sens et Expression*. Paris, Minuit, pp. 39-70.
- Searle John Rogers (1982b). Les actes de langage indirects. *Sens et Expression*. Paris, Minuit, pp. 71-99.
- Searle John Rogers (1982c). Le sens littéral. *Sens et Expression*. Paris, Minuit, pp. 167-188.
- Searle John Rogers (1982d). *Sens et Expression*. Paris, Minuit.
- Searle John Rogers (1985). *L'Intentionnalité : essai de philosophie des états mentaux*. Paris, Minuit.
- Searle John Rogers ; Vanderveken Daniel (1985). *Foundations of illocutionary logic*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Searle John Rogers (1990). Collective Intentions and Actions. In Philip R. Cohen, Jerry Morgan & Martha E. Pollack (eds), *Intentions in communication*. Cambridge, Mit Press, pp. 401-416.
- Searle John Rogers (1991). L'intentionnalité collective. In Herman Parret (éd.), *La communauté en paroles : communication, consensus, ruptures*. Liège, Editions Mardaga, pp. 227-244.
- Searle John Rogers (1991). Pour réitérer les différences. Réponse à Derrida. Collection Tiré à part, Combas, *L'Éclat*.

- Searle John Rogers et alii (ed.) (1992). *(On) Searle on Conversation*. Amsterdam, Philadelphia, John Benjamins.
- Searle John Rogers (1995). *La construction de la réalité sociale*. Paris, NRF, Gallimard.
- Searle John Rogers (2000). Langage, conscience, rationalité : une philosophie naturelle. *Le débat*, n° 109.
<http://socrates.berkeley.edu/~jsearle/ledebat.pdf>
- Searle John Rogers (2004). *Mind*. Oxford, Oxford University Press.
- Searle John Rogers (1989). Theory of speech acts. In Gérard Deledalle, *Semiotics and Pragmatics: Proceedings of the Perpignan Symposium, Foundations of Semiotics*. Amsterdam, John Benjamins, vol. 18.
- Spreitzer Gretchen M. et Sonenshein Scott (2004). Toward the Construct Definition of Positive Deviance. *American Behavioral Scientist*, n° 47(6), pp. 828-847.
- Vanderveken Daniel ; Searle John Rogers (1985). *Foundations of Illocutionary Logic*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Vanderveken Daniel (1988). *Les actes de discours, Essai de philosophie du langage et de l'esprit sur la signification des énonciations*. Liège, Bruxelles, Mardaga.
- Vanderveken Daniel (2001). Universal Grammar and Speech Act Theory. In Daniel Vanderveken & Susumu Kubo (eds), *Essays in Speech Act Theory*. Amsterdam Philadelphia, John Benjamins, pp. 25-62.
- Vanderveken Daniel (2002). Logique illocutoire, grammaire universelle et pragmatique du discours. In Josie Bernicot, Alain Trognon & alii (éds.), *Pragmatique et psychologie*. Nancy, Presses universitaires de Nancy, Collection « Langage-Cognition-Interaction », pp. 33-56.
<http://www.uqtr.ca/~vandervk/GrammaireUniverselle.pdf>
- Vanderveken Daniel (2007). Principes de pragmatique formelle du discours. *Philosophiques*, n° 34, vol. 2, pp. 229-258.
<http://www.uqtr.ca/%7Evandervk/PragmatiqueFormelle.pdf>
- Vanderveken Daniel ; De Sousa Melo Candida Jaci. Les universaux logiques et linguistiques relatifs aux forces illocutoires. *Annotation automatique de relations sémantiques et recherche d'informations*. Paris, Presses universitaires de Paris Sorbonne.
<http://www.uqtr.ca/~vandervk/Universaux.pdf>
- Wright Larry (1973). Functions. *The Philosophical Review*, n° 82 (2), pp. 137-168.

Annexes

Définition issue du TLFi : ALERTE², subst. Fé.m. et interj.

A.- Signal, généralement sonore, ou appel avertissant d'un danger imminent et engageant à prendre des dispositions nécessaires pour l'éviter.

1. [En cas de maladie, de sinistre] Appel à l'aide, doublé d'une demande d'intervention et d'assistance immédiates, adressé à la personne ou à l'organisme compétents (médecin, pompiers...).

2. [En cas de guerre]

a) Signal prévenant une force illocutoire d'une attaque ennemie, lui imposant de prendre les mesures de sécurité voulue et de se tenir prête à intervenir.

b) Signal avertissant la population d'une attaque ennemie (bombardement aérien, approche de blindés...) et l'invitant à prendre les dispositions de défense passive prévues.

- *P. ext.* [La not. de danger s'atténue jusqu'à disparaître] Signal indiquant que survient un phénomène dont il y a lieu de s'inquiéter.

B.- État de défense face à un danger, à une situation critique, durée de cet état.

* *En alerte.* Sur ses gardes, sur le qui-vive, sur la défensive, prêt ou occupé à parer au danger.

* *État d'alerte.* État d'une troupe ou d'une population prêtes à prendre les dispositions prévues en cas d'alerte.

C.- Menace précise et soudaine d'une situation critique et alarmante ; émotion, inquiétude ressenties en présence d'une menace.

- *P. ext.* [En parlant surtout d'un individu] État d'appréhension d'un danger réel ou imaginaire.

[Les not. de menace et d'inquiétude peuvent s'estomper ou même disparaître totalement] État d'éveil, de tension.

PSYCHOL. État de l'organisme animal où s'exprime une anticipation, une attente de la situation à venir. L'état d'alerte accompagne presque toujours l'annonce ou l'émission d'une consigne, d'un pré-stimulus.

<https://www.cnrtl.fr/definition/alerte>